



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr; Site: www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 17 mars 2010

Au Bureau Confédéral

Chers camarades,

Notre Commission Exécutive fédérale, réunie les 16 et 17 mars 2010, a débattu de la situation et en particulier de l'attaque majeure que le gouvernement Sarkozy prépare contre le droit à la retraite pour tous les salariés.

Des déclarations gouvernementales, il ressort qu'il s'apprête à agir dans plusieurs directions :

- allongement de la durée de cotisation,
- report de l'âge légal
- alignement des régimes spéciaux sur le régime général et tout particulièrement remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires, du Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat et de la CNRACL, avec le calcul de la pension sur les six derniers mois.

Nous regrettons que dans le 4 pages confédéral, tiré à plusieurs millions d'exemplaires et destiné à lancer un « grand débat national », il n'y ait pas un mot sur les régimes spéciaux et sur le Code des Pensions et la CNRACL, constitutifs du statut des fonctionnaires, alors que le gouvernement et d'autres alimentent une campagne contre les nantis que seraient les fonctionnaires. Tout comme nous regrettons que n'y soit pas reprise la revendication adoptée par le 49^{ème} congrès d'arrêt de la spirale de l'allongement de la durée de cotisation prévu par la loi Fillon de 2003.

Par contre, nous partageons pleinement les propos exprimés par Bernard Thibault le 26 février dénonçant « l'opposition public-privé telle que les pouvoirs publics s'efforcent de la cultiver (...). Ce n'est certainement pas en reniant le droit des uns qu'on va améliorer le sort des autres. » Il en est exactement ainsi pour les retraites.

En effet, qui serait assez naïf pour croire que les économies réalisées sur le dos des fonctionnaires en détruisant le Code des Pensions n'étaient pas guidées par l'objectif de réduire le déficit budgétaire et de répondre aux injonctions de l'Union Européenne ? mais iraient aux salariés du privé, notamment pour conforter leur régime de retraite ?

C'est pourquoi nous demandons que la confédération n'occulte pas les revendications auxquelles les syndiqués CGT et les agents sont particulièrement attachés, revendications réaffirmées par la récente conférence de l'UGFF :

Pour tous les salariés :

- maintien à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite ;
- non à tout allongement de la durée de cotisation ;
- prise en compte de la pénibilité ;

Pour les fonctionnaires

- maintien et amélioration du Code des Pensions et de toutes ses dispositions, avec le calcul sur les 6 derniers mois ;
- maintien du service actif et prise en compte statutaire de la pénibilité et de la dangerosité ;

et les intègre dans ses expressions et lors des discussions avec le gouvernement.

Recevez, Chers camarades, nos fraternelles salutations.

Pour la Commission exécutive fédérale,
Le Secrétaire général,
Jean Marie RECH